



## Les règles et bienséances du Voyage

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah, qui a créé les cieux et la terre, a établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur seigneur !

Louange à Allah, pour Ses bienfaits qui sont indénombrables. Louange à Allah, dont le fait de le remercier est une grâce émanant de lui, grâce obligeant son bénéficiaire à le remercier continuellement. Je le loue tel qu'il sied à sa généreuse face. Je demande son secours et lui demande de me guider vers sa voie, voie dont ne s'égare point celui qu'il a guidé.

Je lui demande le pardon pour les péchés passés et les péchés à venir, un pardon demandé par celui qui reconnaît qu'Allah est digne d'être adoré et reconnaît que nul autre que lui ne pardonne les péchés et que nul autre que lui ne protège du péché.

J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration hormis Allah Tout puissant, l'allié des Moutaqine, l'unique qui n'a point d'associé et que Mohamed Ibn Abdullah est son serviteur et messenger que la paix ainsi que les bénédictions d'Allah soient sur lui, sur sa famille et ses compagnons. Amine !

Noble Frère! Je demande à Allah, Le Très Généreux, Le Seigneur du Trône, de te prendre comme allié, de te protéger dans cette Vie et dans l'Au-delà, de te bénir où que tu sois. Je lui demande par l'intermédiaire de ses plus beaux noms de te mettre parmi ceux qui sont reconnaissants quand ils sont comblés de bienfaits, patients quand ils sont éprouvés et de ceux qui demandent le pardon quand ils pêchent. Certes, ce sont les trois signes du bonheur.

### 1-Définition du terme Safar "Voyage"

Sache qu'Allah te fasse miséricorde que "**Safar** (Voyage)" son pluriel est "**Asfaar**" :

Le voyage a été nommé **Safar** car il provient du terme **Isfaar** qui est le Masdar du verbe **Asfara** qui signifie se découvrir, se montrer, se dévoiler, apparaître etc...

Allah dit : « Et Par l'aurore quand elle **se découvre** (*Asfara*) » S 74 v 34

On dit également de la femme lorsqu'elle se découvre le visage :

## « أسفرت المرأة الغطاء عن وجهها »

Certains savants mentionnent, que le voyage a été appelé Safar, car il dévoile et fait apparaître l'état et le vrai comportement des personnes.

Autrement dit, le voyage permet de voir le vrai visage d'une personne, c'est-à-dire s'il s'agit d'une personne courageuse ou peureuse, d'une personne véridique ou menteuse, s'il s'agit d'une personne généreuse ou bien radine....

Il arrive souvent de croire qu'on connaît parfaitement une personne, puis lorsqu'on accomplit un long voyage avec elle, on s'aperçoit que l'image qu'on avait de cette personne ne reflétait pas la réalité. Et ceci parce que parmi les intérêts du voyage, il y a le fait qu'il permet de mieux connaître les qualités et les défauts d'une personne.

Sheikh Otheimine explique d'ailleurs cela dans son Sharh Ryad As-salihine Chapitre 166 Hadith n° 963 et il rapporte que lorsque Omar Ibn l-Khatib entendait un homme faire l'éloge d'un autre, Il lui demandait :

**« As-tu voyagé avec lui ? As-tu réalisé une transaction avec lui ? » Si l'homme répondait que non, Omar lui disait : « Alors tu ne le connaît pas »**

Et ceci a également été rapporté de certains Salafs.

Quant à la définition de Safar au niveau juridique : Sheikh Yahya Al Hajuri dit : « **C'est le fait de se séparer de son lieu de résidence dans le but de voyager** » [Duyaou As-salikine Fi Ahkam Wa Adabi l-Mussafirine p 9]

Sheikh Otheimine dit : « **C'est le fait de quitter son pays, c'est-à-dire sortir de son pays pour se rendre dans un autre pays** » [Sharh Ryad As-salihine Vol 3 Livre du Voyage]

### 2-Le Hukm du Voyage :

Sheikh Otheimine [Sharh l-Mumti' 'Ala Zad Al-Mustaqna' Vol 2 p 235] explique que le Voyage se divise en 5 catégories :

**A- Le Voyage Haram (interdit)** : C'est le voyage qui est accompli dans le but de réaliser un interdit ou par exemple lorsque la femme voyage sans tuteur etc...

**B- Le voyage Makrouh (détestable)** : Comme le fait de voyager seul, en effet le messenger d'Allah a dit :

**« Le Prophète dit : « Le voyageur solitaire a pour compagnon Satan qui est aussi le compagnon de deux voyageurs, mais jamais de trois » [Hadith rapporté par Abu Dawud n° 2607 et authentifié par Sheikh Al Albani]**

C - **Le voyage Moustahab (préféré)** : Comme le fait de voyager dans le but d'accomplir le pèlerinage une deuxième fois.

D- **Le voyage Wajib (obligatoire)** : Comme le fait de voyager dans le but d'accomplir la Hijra.

E- **Le Voyage Moubah (permis)**: Comme le fait de voyager dans le but de se détendre ou se reposer etc...

### Consulter Allah avant de voyager

1-Avant de se décider à accomplir un voyage permis ou lorsqu'on hésite entre deux voyages permis ou deux voyages préférables, de procéder à la prière de consultation.

A noter que l'obligatoire et le recommandé ne peuvent pas faire l'objet d'une consultation. De même l'interdit et le réprouvé ne peuvent pas faire l'objet d'une consultation pour savoir s'il faut les abandonner ou pas.

Le Messager d'Allah apprenait à ses compagnons à consulter [Allah] en toute affaire comme il leur apprenait une sourate du Coran.

Le messager d'Allah a dit dans un Hadith :

"Quand l'un de vous projette une affaire, qu'il accomplisse deux rak'a surérogatoires puis qu'il dise :

Seigneur Allah, je viens prendre conseil auprès de Ta science et prendre force dans Ta force. Je viens Te demander de Ta générosité infinie. Car Tu es capable et je suis incapable , Tu sais et je ne sais pas et c'est Toi le Grand Connaisseur des mondes inconnus. Seigneurs Allah, si Tu sais que cette affaire est pour moi une source de bien pour ma religion , pour ma vie ici-bas et pour ma destinée future ( ou il a dit : pour mon présent et pour mon future) , destine le moi facilite-moi sa réalisation et bénis-la moi.

Et si tu sais que cette affaire est pour moi une source de mal pour ma religion, pour ma vie d'ici-bas et pour ma destinée future (ou il a dit : pour mon présent et pour mon future ) détourne là de moi et détourne-moi d'elle. Prédestine-moi le bien où il se trouve et inspire moi s'en la satisfaction.

*[Rapporté par Boukhari 6841. D'autres versions sont citées par at-Tarmidhi, an-Nassai, Abou Dawoud, Ibn Madja et Ahmad"]*

### Se repentir sincèrement...

2-Avant de voyager la personne se doit de se repentir sincèrement, en demandant à Allah de lui pardonner tous ses péchés.

En effet, il ne sait pas ce que ce voyage cache et ce que le destin lui réserve.

Le Voyageur peut mourir durant son voyage, il doit donc :

- Accomplir un repentir sincère
- Réparer et se faire pardonner les injustices qu'il a pu commettre
- Remettre les objets confiés aux ayants droit
- Régler** toutes ses dettes.
- Écrire** son testament

### **Prendre ses provisions mais vraiment la meilleure provision est la Crainte d'Allah tout puissant :**

Le Musulman prépare les provisions dont il aura besoin et laisse aux gens dont il a la charge de quoi subvenir à leurs besoins durant son absence.

Allah dit : "**Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété.**" S 2 V 197

Concernant la parole d'Allah : "**Et prenez vos provisions**" :

A propos de ce verset il est rapporté dans le Sahih de L'Imam Al Boukhari Que : " Des gens du Yémen se rendaient au Haj sans prendre de provisions et disaient : "**On place notre confiance Allah**".

Une fois arrivé a la Mecque étant donné qu'ils n 'avaient pas ramené de provisions **ils demandaient aux gens**. Allah révéla donc le verset :

**"Et prenez vos provisions; mais vraiment la meilleure provision est la piété."**

En commentant ce Hadith Sheikh Abdul Muhssine Al Abbad [*Sharh Sunane Abi Dawud K7 136*] explique que ce hadith commande au musulman de préparer les provisions dont il aura besoin durant son voyage et ceci afin qu'il ne demande rien aux gens, d'ailleurs de nombreux Hadith blâmant le fait de demander aux gens ont été rapportés.

Ibn Hajar [*Fath Al Bari Vol 3/384*] en commentant ce Hadith mentionne qu'il contient de nombreux enseignements parmi lesquels :

- 1- Délaisser le fait de demander aux gens fait partie de la Taqwa (La crainte, la piété)
- 2-Allah a fait l'éloge de ceux qui ne demandent rien aux gens

Concernant la parole d'Allah : " **Mais vraiment la meilleure provision est la piété** "

**Tout comme durant ses voyages dans ce bas monde l'homme a besoin de provisions, l'homme est également dans le besoin de provisions pour son voyage vers l'au-delà, et pour ce voyage vers l'au-delà la meilleure provision est la piété (Taqwa).**

Le Musulman ne doit pas prendre comme provisions pour son voyage des biens ou de l'argent acquis illicitement tel qu'au moyen du mensonge et de la tromperie :

La preuve réside dans le Hadith suivant :

Abu Huraira (qu'Allah l'agrée) a entendu le prophète dire: "Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon. En outre Allah a prescrit aux croyants ce qu'il a prescrit aux Envoyés. Car IL a dit d'une part :

"Ô Messagers ! Mangez les bonnes choses et pratiquez le bien " (S23/V51)

et d'autre part : IL a dit "Ô ceux qui croient ! Mangez de ce que Nous vous avons gratifié comme bonnes choses".

Puis IL mentionna le cas de l'homme qui, **prolongeant son voyage**, tout hirsute et poussiéreux, tend les mains vers le Ciel [s'écriant]: Ô Seigneur, Ô Seigneur ! Alors que sa nourriture est illicite, sa boisson illicite, ses vêtements illicites et qu'il s'est nourri de choses illicites. Comment serait-il exaucé?

Hadith rapporté par Muslim

Certains Musulmans quittent la France dans le but d'accomplir la Hijra tout en déclarant aux autorités Françaises qu'ils continuent de résider en France ou qu'ils ne se sont absentés que pour une courte période car dire cela leur permet de continuer à percevoir certaines aides de la France comme le Rmi et les allocations familiales qui ne sont réservés qu'à ceux résidant en France.

Ainsi ces personnes obtiennent ces aides par le biais du mensonge et de la tromperie.

C'est à Allah que nous appartenons et vers lui nous retournerons !!!

### **Avoir la permission et l'agrément de ses parents avant son voyage :**

Le Musulman doit avoir la permission et l'agrément de ses parents avant d'effectuer son voyage.

Cependant une personne pourrait demander :

Et s'il s'agit d'un voyage dans le but d'acquérir la science et que les parents ne veulent pas ? :

La question suivante fut posée au Sheikh Rabi' :

**Question:**

« Quel est le jugement sur celui qui voyage pour étudier les sciences religieuses auprès des Machaykh de confiance, alors que sa famille refuse qu'il effectue ce voyage. Doit-il voyager ou non ? »

**Réponse:**

« S'il a ses deux parents, ou l'un d'entre eux, et qu'ils ont besoin de ses services, et qu'il a déjà étudié les sciences religieuses relatives à ce qui lui est obligatoire personnellement, alors, il devra rester avec ses parents, ou l'un d'entre eux, il fera le djihad auprès d'eux(, comme a dit le Prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui-) : « *auprès d'eux est ton djihad.* ». Et il ne les délaisse pas, que ce soit pour le djihad, ou pour l'apprentissage des sciences religieuses. D'ailleurs, l'apprentissage des sciences religieuses est une sorte de djihad incha Allah.

Selon Ibn 'Amr -qu'Allah l'agrée- qui a dit :  
« *Un homme est venu voir le Prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- pour lui demander l'autorisation d'aller au djihad, et il -paix et bénédictions d'Allah sur lui- lui demanda : « Est-ce que tes parents sont en vie ? » Il répondit : « Oui. » Alors, il -paix et bénédictions d'Allah sur lui- dit : « Alors, auprès d'eux est ton djihad. »* »  
(Al-Boukhari 2842 et Mouslim 2549)

Par contre, s'il est ignorant et ne connaît rien au niveau de ce qui lui est obligatoire personnellement, et qu'il n'y a pas dans son pays de savant auprès de qui il pourrait étudier ces obligations, alors, il devra voyager pour étudier les sciences religieuses, car le fait de rester ignorant de ces obligations est un très grand péché et (le Prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- a dit :) « *Pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance au Créateur.* »

**Et s'il s'agit d'un voyage dans le but de la Hijra et que les parents ne veulent pas ?**

Sheikh Ibn Baz affirme : " Il est une obligation pour le musulman de prendre garde au fait de vivre dans un pays qui appel à ce qu' Allah à déclaré illicite :

Tel que le délaissement de la prière, le rasage de la barbe, l'accomplissement d'actes honteux comme la fornication ainsi que la consommation d'alcool.

Il lui est obligatoire d'abandonner ce pays et de le quitter, car il s'agit d'un pays mauvais, dans lequel il lui est interdit d'y résider à tout jamais.

Il lui est obligatoire de quitter ce pays même s'il doit pour cela désobéir à ses parents, l'obéissance à Allah passe en premier,

Et l'obéissance aux parents n'a lieu que dans le bien, conformément à la parole du prophète :

**" Quant à l'obéissance elle n'a lieu que dans le bien "**

Et sa parole :

**" Nul obéissance à une créature dans la désobéissance au créateur "**

Il est obligatoire de quitter tout pays dans lequel on ne peut pratiquer sa religion ou bien dans lequel on oblige la désobéissance."

*[ Majmou Fatawa Cheikh Ibn Baz p 278 vol 8 ]*

**Et s'il s'agit d'un voyage dans le but du Jihad et que les parents ne veulent pas ? :**

A-S'il s'agit d'un Jihad obligatoire à chacun (Fard 'Ayn), dans ce cas il n'est pas nécessaire d'avoir l'autorisation des parents.

Voici la Fatwa audio du Sheikh Al Fawzan expliquant ceci :

<http://www.alfawzan.ws/AlFawzan/FatwaaTree/tabid/84/Default.aspx?View=Page&NodeID=13590&PageID=11586>

**B-**Par contre s'il ne s'agit pas d'un Jihad obligatoire à chacun (Fard 'Ayn) il est dans ce cas nécessaire d'obéir aux parents, voici quelques Fatwas du Sheikh Al Fawzan à ce sujet :

1- <http://www.alfawzan.ws/AlFawzan/FatwaaTree/tabid/84/Default.aspx?View=Page&NodeID=13590&PageID=12983>

2- <http://www.alfawzan.ws/AlFawzan/FatwaaTree/tabid/84/Default.aspx?View=Page&NodeID=13590&PageID=12974>

3- <http://www.alfawzan.ws/AlFawzan/FatwaaTree/tabid/84/Default.aspx?View=Page&NodeID=13590&PageID=9786>

4- <http://www.alfawzan.ws/AlFawzan/FatwaaTree/tabid/84/Default.aspx?View=Page&NodeID=13590&PageID=11586>

**Et-si les parents sont mécréants ? :**

**A-**Sheikh Al Fawzan explique que s'ils interdisent à leur fils de voyager dans le but du Jihad car ils ont besoin de lui, dans ce cas il doit leur obéir.

**B-**Par contre, s'ils n'ont pas besoin de lui mais c'est parce qu'ils ont de l'aversion envers le Jihad, dans cas on ne leur obéit pas.

Voici la Fatwa audio du Sheikh Al Fawzan :

<http://www.alfawzan.ws/AlFawzan/FatwaaTree/tabid/84/Default.aspx?View=Page&NodeID=13590&PageID=330>

Il est préférable de partir un Jeudi en tout début de matinée :

La preuve de cette affirmation réside dans le Hadith suivant :

**" Le prophète sortit un jeudi pour la campagne militaire de tabuk et il aimait sortir le jeudi".**

**" dans une autre version de ce hadith : C'était rare que le messager d'Allah sortit que le jeudi"**  
Rapporté par Boukhari et Muslim.

Il est donc préférable de sortir le jeudi, cependant si une personne sort un autre jour que le jeudi n y a pas de Mal à cela.

Comme le Sheikh Otheimine explique [*Sharh Ryad As-salihine Tome 3*] le prophète aimait sans doute débiter son voyage le jeudi à cause du fait que c'est le jour où les œuvres montent afin d'être exposées à Allah.

Concernant la preuve de sortir en tout début de matinée il y a le Hadith suivant :

Sakhr Ibn Wad'a Al Ghamidi rapporte que Le messager d'Allah a dit : **" O Allah bénis pour ma nation son lever de bonne heure (sa nationalité)." Quand il faisait partir une patrouille ou une armée, il le faisait en début de matinée. "** Rapporté par Abu Dawoud

Ce hadith incite le musulman à être matinal

Sakhr le rapporteur du Hadith, mettait en pratique cette recommandation du prophète, en effet c'était un commerçant et il faisait partir ses caravanes de bon matin, c'est pourquoi il fit vite fortune et gagna beaucoup d'argent.

Ce hadith démontre également que certains moments sont préférables à d'autres, et le meilleur des moments est le début de matinée car il bénit par Allah.

**Faire ses adieux à sa famille, ses amis, à ses voisins et à ses proches :**

Il est recommandé, avant le départ, que la personne fasse ses adieux à sa famille, à ses voisins, à ses amis, et à ses proches. Et qu'ils fassent de même de leur côté.

**-Les Invocations du résident en faveur du voyageur :**

**" Je Confie ta religion, ton dépôt, et tes dernières [bonnes] œuvres à Allah. "**

*" Astawoudi'ou Allah Dinaka wa Amanatak Wa Khawatim 'Amalak"*

**" Qu'Allah t'accorde la provision de la piété, qu'il pardonne tes péchés et te facilite le bine où que tu sois"**

*" Zawadaka Allah At-taqwah wa Ghafara Dhanbak Wa yassara Laka Al-Kheir Hathouma Kounta "*

**" O Allah, raccourcis la distance de son voyage et facilite-le-lui"**

*"Allahouma Twil Lahou l-Ba'd, Wa hawin 'Alayhi as-safar"*

**-L'invocation du voyageur en faveur du résident :**

**" Je vous confie à Allah, celui dont les dépôts ne sauraient être sujets à toute perte".**

*" Astawdi'oukoum Allah Al-ladhi la Tadui'ou wa Da-i'ouh"*

Il fait également partie de la sunnah que ces proches invoquent en faveur du voyageur et lui fassent des recommandations (Tel que la crainte d' Allah) et lui prodiguent tout conseil qui pourrait être utile au voyageur durant son voyage.

## Accomplir deux Rakaat avant de sortir de la Maison

Abou Houreira Rapporte que le messenger d'Allah a dit : " **Lorsque tu sors de ta maison, fais deux Rakaat afin que tu sois protégé d'une sortie malencontreuse. Et lorsque tu entres dans ta maison, fais deux Rakaa afin que tu sois protégé d'un retour malencontreux** " .

As-sahiha 1323

## Prononcer les Invocations suivantes avant de sortir de la Maison

1-Au nom d'Allah, je m'en remets à Allah, il n'y a de force et de puissance que par Allah.

بِسْمِ اللَّهِ ، تَوَكَّلْتُ عَلَى اللَّهِ وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ

**Bismi l-lâhi, tawakkaltu 'alâ l-lâhi, wa lâ hawla wa lâ quwwata illâ bi-l-lâhi.**

2-"Ô Seigneur, je cherche protection auprès de Toi pour que je n'égare personne ou que je ne sois égaré, pour que je ne commette aucune faute ou qu'on ne m'incite à la faire, pour que je n'opprime personne ou que je ne subisse une oppression, pour que je ne sois injuste ou que je ne subisse une injustice !"

اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ أَنْ أَضِلَّ أَوْ أُضَلَّ ، أَوْ أَزِلَّ أَوْ أُزَلَ ، أَوْ أَظْلِمَ أَوْ أُظْلِمَ ، أَوْ أَجْهَلَ أَوْ يُجْهَلَ عَلَيَّ

**Allâhumma innî acûdhu bika an adilla aw udalla, aw azilla aw uzalla, aw azlima, aw uzlama, aw ajhala, aw yujhala 'alayya.**

Il est recommandé de ne pas voyager seul (mais plutôt en groupe) :

Ibn Omar rapporte que le messenger d'Allah a dit : " **Si les gens savaient ce que je sais sur les dangers du voyage en solitaire, il n'y aurait plus personne qui prendrait le risque de voyager seul la nuit** "

*Rapporté par Bukhari*

'Amr Ibn shu'ayb rapporte que le messenger a dit : " **Celui qui voyage seul est un diable, les deux voyageant seuls sont deux diables, trois voyageurs, c'est un groupe.** "

*Rapporté par Abu Dawud, An-nassaî et At-tirmidhi.*

Dans son Sharh Sunane Abi Dawud Sheikh Al Abbad explique que ces Hadith signifient qu'il est préférable de voyager en groupe et donc de ne pas voyager seul surtout la nuit, en effet celui voyageant seul peut durant son voyage se retrouver dans une situation nécessitant l'aide d'une tiers personne tel que la fatigue, la maladie ou voir même la mort etc...(Mais aussi parce que voyager à plusieurs permet de s'entraider et de se recommande mutuellement le bien).

Ces Hadith ne concernent que le voyage dans lequel l'homme va emprunter des chemins qui ne sont pas fréquentés. Comme s'était le cas à l'époque où l'homme chargée sa bête puis emprunté de longues routes Désertique ou montagneuses dans lesquelles il croisait très rarement quelqu'un.

Quant aux voyages que l'homme fait de nos jours à bord d'un avion, d'un bateau ou d'un car cela n'est pas concerné par ces Hadiths car dans le bateau ou l'avion l'homme n'est pas seul, tout comme la personne qui voyage en voiture, elle emprunte des routes généralement très fréquentées. Ces types de voyage connues de nos jours ne rentrent donc pas dans les Hadith interdisant de voyager seul.

Ceci est l'avis du Sheikh Al Albani dans As-sahiha et du Sheikh Othaimine dans son Sharh Ryad As-salihine et dans quelqu'unes de ses Fatwas.

Shekh Al Albani dit dans une de ses Notes:

(ويقول الشيخ الألباني في تعليقه على هذا الحديث "الصحيحة" (62) " ولعل الحديث أراد السفر في الصحارى والفلوات التي قلما يرى المسافر فيها أحدا من الناس ، فلا يدخل " فيها السفر اليوم في الطرق المعبدة الكثيرة المواصلات . والله أعلم

Et le Sheikh Otheimine dit dans une de ses fatwas :

(يقول الشيخ ابن عثيمين في "فتاوى نور على الدرب" (متفرقات/الأداب وهذا يدل على الحذر من سفر الإنسان وحده ، ولكن هذا في الأسفار الذي لا يكون طريقها مسلوكة" بكثرة ، وأما الأسفار الذي يكون طريقها مسلوكة بكثرة وكأنك في وسط البلد ، مثل طريق القصيم الرياض ، أو الرياض الدمام وما أشبه ذلك من الطرق التي يكثر فيها السالكون ، ومثل طريق الحجاز في أيام المواسم ، فإن هذا لا يعد انفراداً في الحقيقة ؛ لأن الناس يمرون به كثيراً ، فهو منفرد في سيارته وليس . منفرداً في السفر ، بل الناس حوله ووراءه وأمامه في كل لحظة " انتهى

### **Designer Un Emir (Chef) lorsqu'on voyage en groupe**

Le voyageur choisit ses compagnons avec grand soin car le voyage dévoile les caractères des gens. Il prend donc de pieux compagnons pour l'aider dans le bien et le rapeller quand il oublit.

Allah dit (sens du verset) :

" Fais preuve de patience (en restant) avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre."

« **Ne côtoie que le croyant et ne mange qu'en compagnie du pieux** »

[Voir Sahih Al Jami' n° 7341 et Sahih At Targhib Wat Tarhib n° 3036]

L'Imam An-nawawi dans son Sharh Sahih Muslim mentionne en expliquant un hadith parlant de la bonne et mauvaise compagnie :

**" On voit dans ce hadith le mérite de côtoyer les vertueux et l'interdiction de côtoyer les personnes mauvaises et Ahl al Bida' "**

L'Imam Ibn Hajar dans son Sharh Sahih Bukhari mentionne en expliquant un hadith parlant de la bonne et mauvaise compagnie :

**"Dans ce hadith, on voit l'interdiction de s'asseoir avec les personnes dont la compagnie est néfaste pour les affaires de la religion et de la vie mondaine de même que l'on y voit l'incitation à s'asseoir avec les personnes dont la compagnie est bénéfique dans ces deux domaines"**

Ensuite, le groupe élit parmi eux un chef qui serait responsable de l'administration des affaires liées au voyage.

Abu Hureyra rapporte que le messager d'Allah a dit :

" **Si trois personnes partent en voyage ensemble qu'ils désignent l'un d'entre eux comme Emir "**

*Rapporté Abu Dawud et authentifié par Sheikh Al Albani*

Il est recommandé au groupe de voyageur de choisir un Chef.

L'Imam An-nawawi mentionne [dans son Livre Al-Adhkar] que le responsable doit être le meilleur d'entre eux et doit être reconnu pour ses bons avis et ses justes prises de positions.

L'une des sagesses qu'il y a dans le fait de choisir un emir durant le voyage est le fait que cela permet d'éviter le désordre. (En effet l'un peut vouloir se reposer et un autre continuer la route, ou alors l'un peut vouloir s'arrêter pour manger et un autre vouloir accélérer...).

La désignation d'un Émir lors d'un voyage était mise en pratique par le prophète, les compagnons et les pieux prédécesseurs.

Sheikh Othaimine [*Sharh Ryad As-salihine Tome 3*] mentionne que l'obéissance à l'Émir est obligatoire et qu'elle ne concerne que les affaires liées au voyage. Elle ne concerne donc pas les choses ayant attrait à la vie personnelle des voyageurs.

Sheikh Al Abbad [*Sharh Sunnane Abi Dawud K7 n°193*] explique que cette obéissance à l'émir ne se termine qu'au retour de ce Voyage.

Ce qui signifie qu'on obéit à l'émir pendant le voyage, une fois arrivé à destination, pendant la durée du séjour et pendant le chemin du retour.

Le Musulman obéit à l'émir et patiente sur ses décisions. Bien entendu cette obéissance à l'émir n'a lieu que dans le bien, car il n'y a pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance au créateur.

L'émir se doit de consulter ses compagnons afin de demander leurs avis en cas de besoin.

Le Musulman doit s'efforcer d'adopter un bon comportement envers ses compagnons, éviter les querelles, patienter devant le mauvais comportement qui pourrait venir de certains, ainsi que conseiller ses compagnons de route s'ils viennent à avoir besoin de conseil.

### **Quelques comportements à adopter lorsqu'on voyage sur une bête :**

Voici quelques comportements à adopter lorsqu'on voyage sur une bête (âne, cheval ou Chameau),

**1- A l'arrêt, Il n'est permis de rester sur le dos de sa bête que pour un court moment ou pour une raison nécessitant cela. Par contre, si on est à l'arrêt et que cet arrêt va durer long moment dans ce cas il ne faut pas rester sur le dos de la bête.**

La preuve réside dans le Hadith rapporté par Abu Dawud et authentifié par Sheikh Al Albani :

*" Évitez de prendre le dos de votre monture pour des chaires à vos discussions ! Allah vous les a créés pour qu'elles vous permettent d'atteindre des régions lointaines, qui vous sont difficiles d'accès ! Il vous a créé la terre, alors circulez-y pour vos besoins "*

**2-Ne pas charger la bête au-delà de sa capacité !**

Conformément au Hadith rapporté par Muslim :

*" Allah a prescrit la recherche de l'excellence en toute chose, et la bienfaisance envers toute chose..."*

**3-Bien traiter l'animal et lui Accorder du repos :**

La preuve réside dans le Hadith rapporté par Abu Dawud est authentifié par Sheikh Al Albani : *" Le messenger d'Allah passa près d'un chameau maigre et dit : Craignez Allah dans ces bêtes ! Montez là bien portante et consommez là en bonne santé "*

**4-Il est permis de prendre quelqu'un en croupe si la bête est forte, mais il ne l'est pas permis si la bête est faible.**

La preuve réside dans le hadith rapporté par Bukhari et Muslim dans *lequel il est mentionné que messenger d'Allah avait pris en croupe Zayd lors de son départ de 'Arafat vers Mouzdalifa, pour ensuite prendre en croupe Al Fadl Ibn 'Abbas.*

**5-Prendre en considération l'intérêt de l'animal durant le voyage. Il faut veiller sur sa nourriture, prendre en considération son état de fatigue et choisir ce qui est le meilleur pour lui.**

La preuve réside dans le Hadith rapporté par Muslim :

*" Quand vous passez par des pâturages abondants, accordez à vos bêtes leur droit, et quand vous traversez des endroits arides, pressez le pas, et empressez vous pour qu'elles ne souffrent pas de la difficulté du trajet, quand vous vous arrêtez la nuit, évitez les chemins, car ils sont le parcours des bêtes féroces et le refuge des créatures venimeuses. "*

## **6-II est permis de partager la même monture à tour de rôle**

La preuve réside dans le Hadith suivant rapporté par Boukhari :

*" Lors de la Hijra du prophète, Abu Bakr avait partagé sa chamelle avec' Amir Ibn Fouhayra, de mecca à médine. "*

## Le Retour du Voyage :

### **1---> Aider son ou ses compagnons de route :**

Le Musulman doit s'efforcer a adopter un bon comportement envers ses compagnons, éviter les querelles, patienter devant le mauvais comportement qui pourrait venir de certains, ainsi que conseiller ses compagnons de route s'ils viennent à voir besoin de conseil. Il doit également les assister et leur venir en aide en cas de besoin, conformément à la parole du prophète :

**" Allah ne cesse d'aider l'homme tant que l'homme ne cesse d'aider son frère ".**

**" Toute bonne action est une aumône "**

Abou Sa'id Al Khoudri rapporte : Alors que nous étions en voyage, voilà qu'arriva quelqu'un sur sa monture. Il se mit à promener son regard à droite et à gauche (en quête d'une aide quelconque). Le messager d'Allah nous dit : **" Que celui qui a une place disponible sur sa monture en fasse profiter celui qui n'a pas de monture. Que celui qui a un excédent de nourriture le donne à celui qui n'a aucun viatique...."** Il continua ainsi à énumérer toutes sortes de biens à tel point que nous pensâmes que nul n'avait le droit de garder pour lui tout ce qui dépasse ses propres besoins. Rapporté par Bukhari et Muslim.

**2---> Il est recommandé Une fois les affaires terminées, de se hâter de retourner vers sa famille et son pays. La preuve réside dans la parole du messager d'Allah :**

**« Le voyage est une partie du supplice : il empêche l'un de vous de manger, de boire et de dormir. Une fois le but du voyage atteint, qu'on se hâte de regagner son foyer »** [Rapporté par Boukhary & Moslim ]

Sheikh Al Othaimine explique (Sharh Ryad As-salihine Vol 3 p 93) que la sagesse derrière cette parole du prophète, est qu'en voyageant l'homme laisse sa famille, il se peut donc que sa famille est besoin de lui que se soit pour les enseigner, s'occuper d'eux, gerer leurs affaires ou les éduquer etc..c'est donc pour cette raison que le messager d'Allah a demandé au voyageur de se hâter à retourner vers sa famille une fois ses affaires terminées.

**3---> Il ne convient pas de se présenter de nuit à sa famille :**

La Sunnah est donc de se présenter de jour et non de nuit, les preuves sont les suivantes :

Jabir rapporte que le messager d'Allah a dit : "**Quand l'absence de vous s'est prolongée, qu'il ne se présente pas de nuit à sa famille**". *Boukhari et Muslim*

Anas rapporte : "**Le messager d'Allah ne se présentait jamais de nuit à sa famille mais il s'y rendait le matin ou l'après-midi**". *Bukhari et Muslim*

Ces Hadith signifient donc qu'on ne doit pas surprendre sa femme la nuit et qu' on ne s'introduit pas chez elle inopinément. Toutefois, comme l'explique Sheikh Al Othaimine il n y a pas de mal à se présenter la nuit si la famille est prévenue de notre arrivée ou en cas de besoin. L'Imam an-nawawi explique également la même chose (Sharh Muslim) en rajoutant que ces Hadith concernent les longs voyages c'est à dire la longue absence et non la courte absence ( tels qu'1 Journée ou autre).

**4---> Lors du chemin du retour le Musulman prononce les invocations que nous avons mentionnés précédemment c'est à dire :** "Allahou Akbar" lorsque l'on monte une colline ou ce qui lui ressemble et : "soubhanAllah" lorsqu'on descend des vallées et ce qui lui ressemble.

**5---> Il est recommandé de prononcer l'invocation suivante lorsqu'on aperçoit les premières habitations de sa ville :** "**Ayiboune, Ta-ïboune, 'Abidoune, lirabina Hamidoune. ( Nous voici de retour repentants, adorants notre seigneur, et le louant لِرَبِّنَا حَامِدُونَ ، عَبِيدُونَ ، تَائِبُونَ ، آيِبُونَ** "

Ceci d'après le Hadith rapporté par Muslim d'après Anas qui affirme que lors d'un retour de voyage, le messager d'Allah à la vue de médine ne cessa de repeter cette invocation jusqu'à son entrée dans médine.

**6---> Avant de se rendre chez lui, Il est recommandé au Musulman de se rendre à la mosquée afin d'y accomplir deux Rakaat :**

Ceci d'après le Hadith rapporté par Bukhari et Muslim d'après Ka'b Ibn Malik : "**Le messager d'Allah, quand il rentrait d'un voyage, commençait par visiter la mosquée et y faire deux unités de prière.**"

**7---> En entrant chez lui le musulman accomplit de nouveau deux Rakaat.**

Ceci d'après le Hadith rapporté par Abou Houreira selon lequel le messager d'Allah a dit : "**Lorsque tu sors de ta maison, fais deux Rakaat afin que tu sois protégé d'une sortie malencontreuse. Et lorsque tu entres dans ta maison, fais deux Rakaa afin que tu sois protégé d'un retour malencontreux**". *As-sahiha 1323*

**8---> Tout comme il est recommandé au Musulman de prononcé l'invocation suivante en entrant dans sa maison :**

« **توباً توباً، لربنا أوباً، لا يغادر علينا حوباً** » (Tawban, Tawban, lirabina Awban, La Youghadir 'Alayna Hawban).

9-Il n y a pas de mal à sortir en dehors de la maison afin d'accueillir celui qui rentre de voyage. Comme l'ont des membres de la famille du prophète dans un Hadith rapporté par Bukhari.

**10---> La femme réserve à son époux le meilleur accueil en se faisant belle et l'accueillant avec le sourire et de belle paroles.**

Si l'époux revient d'un Jihad, l'épouse lui dit l'invocation suivante : "**Al-Hamdulilah Al-ladhi Nassoiraka Wa a'azaka wa akramaka**"

Il s'agit d'une invocation tiré d'un Hadith rapporté par Aicha et dont la chaine de transmission a été qualifié de bonne par Sheikh Yahya Al-Hajouri.

**11---> il est recommandé au musulman (s'il en a les moyens) de ramener à ses proches et sa famille des cadeaux.**

**12---> Il est recommandé d'embrasser ses enfants ainsi que ses parents.**

La preuve réside dans le Hadith rapporté par At-tabarani d'après Ibn Abbas : "**Lorsque le Messager d'Allah revenait de voyage il embrassait sa fille Fatima**"

**13---> Et s'ils rencontrent ses compagnons, il lui est alors recommandé de leur faire l'accolade, conformément au hadith authentifié par Sheikh Al Albani dans as-sahiha 2647 d'après Anas qui rapporte que lorsque le Messager d'Allah et ses compagnons se rencontraient, ils se serraient la main par contre lorsqu'ils revenaient de voyage ils se faisaient l'accolade.**

**14---> Pour terminer, le serviteur doit se montrer reconnaissant à l'égard d'Allah tout puissant, qui lui a facilité ce voyage et qui l'a fait arriver sain et sauf à destination.**

Voilà par la grâce d'Allah ce qui m'a été possible de réunir comme Fawaid en rapport avec les bienséances du Voyage.

Je remercie Allah le majestueux, le très haut, le doux, le miséricordieux, de m'avoir aidé dans la réalisation de ce travail et je lui demande de l'accepter, de l'agréer, de le rendre profitable aux musulmans et d'en faire pour moi, son lecteur et celui qui le propagera un argument pour nous et non contre nous «le jour où ni les biens et ni les enfants ne seront d'aucune utilité. Sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain» s88 v26

Louange à Allah par la grâce duquel les vertus aboutissent.

**Ce que dis le voyageur après s'être assis dans un véhicule ou sur une monture.... :**

Selon Ibn 'Omar, quand le Messenger de Dieu s'installait sur son chameau en vue d'un voyage, il disait trois fois de suite: «**Allàhou akbar**» (Dieu est plus grand) puis ajoutait: «**Gloire et pureté à Celui qui a mis ceci à notre service et nous n'étions nullement capables nous-mêmes de l'y soumettre. Nous devons certainement retourner à notre Seigneur**». «**Seigneur Dieu! Nous Te demandons dans notre voyage-ci l'obéissance à Toi et la piété ainsi que tout acte digne de Ta satisfaction. Seigneur Dieu! Tu es le compagnon dans le voyage et le remplaçant dans la famille. Seigneur Dieu! Je me mets sous Ta protection contre les fatigues du voyage, contre toute source de chagrin et pour ne trouver à notre retour aucun mal nous ayant frappés dans nos biens, nos familles et nos enfants**».

*[Rapporté par Muslim]*

الله أكبر (ثلاث مرات) سبحان الذي سخر لنا هذا وما كنا له مقرنين  
وإننا إلى ربنا لمنقلبون. اللهم إني أسألك في سفرنا هذا البر والتقوى  
ومين العمل ما ترضى. اللهم هون علينا سفرنا هذا واطو عنا بعده.  
اللهم أنت الصاحب في السفر والخليفة في الأهل ، اللهم إني أعوذ بك  
من وعناء السفر وكآبة المنظر وسوء المنقلب في المال والأهل

Dire "**Allahou Akbar**" lorsque l'on monte une colline ou ce qui lui ressemble et dire "**soubhanAllah**" lorsqu'on descend des vallées et ce qui lui ressemble.

La preuve réside dans le Hadith D'après Jabir: Lorsque nous montions nous disions "**Allahou Akbar**", et lorsque nous descendions nous disions "**soubhannaLlah**".

*Rapporté par Boukhari N°2771*

et dans le Hadith d'après Ibn Omar :

D'après Ibn 'Omar lorsque le Prophète et ses armées montaient une colline, ils disaient "**Allahou Akbar**", et lorsqu'ils descendaient ils disaient soubhanna llah.

*Rapporté par Abou Dawoud cheikh Albani l'a jugé sahih (authentique), voir sahih sounnan abi dawoud 2599*

Sheikh Al Othaimine mentionne que ces invocations sont également valable lors du décollage et de l'atterrissage de l'avion.

Ces invocations sont à prononcer à voix Basse

### L'invocation à prononcer lorsqu'on craint un groupe de gens :

اللهم اكفهم بما شئت

Allahouma kfihim bima shi'ta

O Allah épargne moi d'eux comme tu le veux

### L'invocation à prononcer lorsqu'on entre dans une ville ou un village :

"Ô Seigneur ! Seigneur des sept cieus et de ce qu'ils couvrent, Seigneur des sept terres et de ce qu'elles portent, Seigneur des démons et de ceux qu'ils égarent, Seigneur des vents et de ce qu'ils éparpillent. Je Te demande le bien de cette ville, le bien de ses habitants et le bien de ce qui s'y trouve. Et je me place sous Ta protection contre le mal de cette ville, le mal de ses habitants et le mal qui s'y trouve."

اللَّهُمَّ رَبَّ السَّمَاوَاتِ السَّبْعِ وَمَا أُظِلَّلْنَ، وَرَبَّ الْأَرْضِينَ السَّبْعِ وَمَا أُقْلَلْنَ، وَرَبَّ الشَّيَاطِينِ وَمَا أُضِلَّلْنَ، وَرَبَّ الرِّيَاحِ وَمَا دَرَيْنَ، أَسْأَلُكَ خَيْرَ هَذِهِ الْقَرْيَةِ وَخَيْرَ أَهْلِهَا، وَخَيْرَ مَا فِيهَا، وَأَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّهَا وَشَرِّ أَهْلِهَا، وَشَرِّ مَا فِيهَا

Allâhumma rabba s-samâwâti s-sabci wa mâ zlzalna, wa rabba-l-aradîna s-sabci wa mâ aqlalna, wa rabba sh-shayâtîni wa mâ adlalna, wa rabba r-riyâhi wa mâ dharayna. As'alukakhayra hâdhihi-l-qaryati wa khayra ahlihâ wa khayra mâ fihâ, wa acûdhu bika min sharrihâ wa sharri ahlihâ wa sharri mâ fihâ.

### L'invocation à prononcer lorsque l'on campe en plein air :

"Je cherche refuge auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé."

أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ

Acûdhu bi-kalimâti l-lâhi t-tâmmâti min sharri mâ khalaq.

Quand on se couche au début de la nuit, on laisse les bras tendus à ses côtés, mais si on dort à la fin de la nuit on dresse les bras et on appuie la tête sur la paume de la main pour que le sommeil ne soit pas profond, de peur de manquer la prière de l'aube en son heure.

Pendant le voyage, l'invocation est favorablement accueillie. Il est conseillé dans ce cas de s'adresser à Allah pour Lui demander des biens de ce monde et de l'autre. Le Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) dit : « **Trois prières sont exaucées sans aucun doute : L'invocation de l'opprimé, la prière du voyageur et celle des parents en faveur de leurs enfants** » [Rapporté par Tirmidhi]

Traduit par le frère :

**Abou-Houdeyfa**

Source :

<http://www.fourqane.fr/forum>

<http://salafidunord.over-blog.com/>